

Compression des dépenses de l'État

est disparue simplement parce que le gouvernement a découvert qu'elle gênait ses relations publiques. Sa disparition n'a rien à voir avec la moindre évaluation de sa rentabilité ou de sa valeur. J'aurais aimé pouvoir parler davantage de la Compagnie des jeunes Canadiens parce que si le gouvernement a jamais fait preuve de cynisme aberrant, c'est bien en détruisant sa propre créature, la Compagnie des jeunes Canadiens. Son établissement avait été annoncé par l'ancien premier ministre et l'ancien député d'Ottawa-Carleton en termes si chaleureux il y a moins de dix ans, mais elle a maintenant été abolie par un gouvernement qui ne pouvait plus expliquer ni comprendre sa précieuse contribution. Je n'hésite pas à dire cela de la Compagnie des jeunes Canadiens que j'ai activement appuyée dès le début, comme le constateront les députés qui prendront la peine de consulter le compte rendu.

● (1650)

Mais il y a un domaine que je ne puis feindre d'ignorer parce qu'il révèle le parfait cynisme du présent gouvernement. Je veux parler de la décision annoncée du gouvernement de mettre fin cette année à l'indexation des allocations familiales. A première vue, cela ne semble pas tellement grave. Les gens appartenant à diverses situations sociales et ayant des moyens financiers différents sont touchés de la même façon et donc au départ, on ne devrait pas trop s'inquiéter de cette mesure gouvernementale. Toutefois, comme l'a signalé notre leader à la Chambre, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) hier, il y a une différence fondamentale entre les allocations familiales et leur version antérieure et c'est l'aspect fiscal.

Depuis que les allocations familiales sont imposables, on s'est aperçu que cette forme d'aide aux familles est donnée aux plus nécessiteux, aux gens à faibles revenus qui, bien entendu, ne paient que peu ou pas d'impôts et qui peuvent jouir des allocations qui leur sont versées mensuellement. Ceux à revenus moyens ou élevés et qui, en fait, pourraient se passer d'allocations familiales, doivent pratiquement les rembourser sous forme d'impôts au Trésor fédéral. C'est pourquoi cette mesure est grave.

J'ai déjà souligné l'ampleur du chômage dans les cinq provinces de l'Est. Je voudrais dire quelques mots des pertes de revenu subies par de très nombreux Canadiens économiquement faibles qui vivent dans ces cinq provinces de l'Est, les quelque huit millions d'habitants des quatre provinces atlantiques et du Québec. Du fait que les allocations familiales ne sont plus indexées, Terre-Neuve a perdu cette année environ \$6,625,000, l'Île-du-Prince-Édouard \$1,213,000, la Nouvelle-Écosse \$8,209,000, le Nouveau-Brunswick \$6,928,000 et la province de Québec \$58,420,000.

M. Kaplan: Combien en Ontario?

M. MacDonald (Egmont): Si j'en avais le temps, je fournirais bien volontiers ces chiffres, mais je m'efforce de faire voir aux députés—et je sais que le secrétaire parlementaire ne le contestera pas—qu'une proportion de familles économiquement

faibles bien supérieure à la moyenne nationale habite les provinces de l'Est et qu'elles sont touchées par la mesure gouvernementale au point qu'indiquent les chiffres que j'ai cités tantôt, outre ceux relatifs au chômage que j'ai également cités.

Ce que je cherche à démontrer—et j'espère que le secrétaire parlementaire suit parfaitement mon raisonnement—c'est que les personnes qui sont le plus sérieusement touchées ne sont pas celles qui contribuent à l'inflation au Canada. J'espère que par sa question, le secrétaire parlementaire n'essaie pas de nous faire croire que ce sont les personnes qui comptent sur leur chèque d'allocations familiales qui contribuent à l'inflation, car elles ne dépensent pas leur argent pour acheter des produits de luxe comme le font très souvent celles qui font partie de la classe moyenne ou de la classe riche. Nous parlons de la réalité quotidienne à laquelle doivent faire face les économiquement faibles de trouver leurs maigre pitance qui ont souvent tout juste assez pour subsister.

Il serait à mon avis impensable que quelqu'un estime—et c'est pourquoi j'ai trouvé si irréflechies et si insensibles la décision de fin décembre du gouvernement et son annonce depuis—qu'il y ait quelque mérite à réduire les paiements qui, plus que toute autre mesure sociale dans notre pays, contribuent à alléger les injustices qui se rencontrent particulièrement dans les régions du pays qui ne présentent pas autant de débouchés sur le marché du travail et où les occasions d'emploi sont si peu nombreuses et les revenus si faibles qu'ils ne permettent pas aux individus et aux familles à pourvoir de façon satisfaisante aux nécessités de la vie. Il suffit de songer aux disparités économiques entre les individus et entre les régions pour se convaincre que les programmes de redistribution des revenus qui sont si importants pour les familles, comme le programme des allocations familiales, devraient échapper à la licence qu'ont les gouvernements, et notamment le gouvernement actuel, de les charcuter de cette façon.

Je n'ai pas encore entendu le ministre, le premier ministre, le secrétaire parlementaire ni quelque député que ce soit de l'autre côté justifier de façon satisfaisante la cessation en 1976 de l'indexation des allocations familiales, particulièrement pour les bénéficiaires qui en ont tant besoin et dans les régions où le besoin s'en fait si désespérément sentir. Je sais que le gouvernement, pris d'un remords de conscience semble-t-il, a annoncé, dans son dernier discours du trône, qu'il allait indexer de nouveau les allocations familiales l'an prochain. Quel geste généreux de la part du gouvernement, alors qu'on avait déjà adopté un bill qui établissait l'indexation comme la façon normale d'administrer ce programme! Ce qui est choquant, c'est qu'on demande à la Chambre de supprimer cette forme supplémentaire de péréquation des revenus sous prétexte d'un programme de restrictions qui, de l'avis général manque tout simplement de crédibilité.